

École primaire Vincent Van Gogh
Rue des écoles
54760 LEYR
09 63 02 15 33
0540636@ac-nancy-metz.fr

Procès-verbal du Conseil d'École du jeudi 10 novembre 2022

Composition du Conseil d'École :

Enseignants présents :

- Madame Delphine LORRAIN : PS/MS
- Madame Cécile PHILIPPOT : GS/CP
- Madame Fanny ROBILLOT : CE1-CE2
- Madame Rachel FRANCOIS : CE2/CM1/CM2/Direction

Représentants des parents présents :

- Monsieur Nicolas GRZEJSZCZAK : titulaire
- Madame Juliette BECKER : titulaire
- Madame Virginie GRZEJSZCZAK : suppléante
- Madame Cécilia MOULINET : suppléante
- Madame Eva ANTOINE : suppléante

Maire et / ou représentants présents :

- Monsieur Jean-Marc IEMETTI : Maire de Leyr
- Madame Isabelle BRITO : Deuxième adjointe à la mairie

Absents - "excusés" :

- Madame Marjorie RICHARD : Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame Patricia SCHNEIDER : DDEN
- Madame Camille THOMARDEL : Enseignante CM1-CM2 le lundi
- Madame Julie MARIUCCI : titulaire
- Madame Lorraine HENRY : titulaire
- Monsieur Patrick SOSSA : suppléant

Compte-rendu du Conseil d'école du 1^{er} trimestre

Jeudi 10 novembre 2022

Début de séance à 18 heures

1. Présentation et composition du Conseil d'École

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

La liste électorale compte 143 inscrits. 82 parents d'élèves ont voté ; il n'y avait qu'une seule liste constituée de 8 candidats (Nicolas GRZEJSZCZAK, Julie MARIUCCI, Lorraine HENRY, Juliette BECKER, Virginie GRZEJSZCZAK, Cécilia MOULINET, Patrick SOSSA et Eva ANTOINE : suppléante) pour 4 classes. 13 bulletins sont blancs ou nuls. Sans surprise donc, les candidats élus sont les quatre premiers de la liste et les quatre autres sont suppléants.

Les différents membres de droit composant le Conseil d'école sont le Président qui doit être le directeur de l'école, l'équipe pédagogique qui comprend tous les enseignants, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le maire et/ou son représentant, les quatre parents d'élèves titulaires élus ou leurs suppléants, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale. Les parents suppléants sont invités au conseil d'école mais ne votent que s'ils remplacent un titulaire absent.

2. Rôle et attributions du Conseil d'école

Le Conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre.

C'est une instance de décision, de consultation et d'information sur le fonctionnement de l'école.

Il propose les questions à traiter dans l'ordre du jour du Conseil d'école, vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école, émet des suggestions sur le fonctionnement de l'école, sur les actions pédagogiques dans le cadre des objectifs nationaux, donne son avis sur les moyens alloués, la sécurité, l'hygiène, les activités périscolaires et la restauration scolaire.

Il est informé du choix des matériels pédagogiques, des aides spécialisées et de l'organisation des rencontres avec les parents.

3. Effectifs et répartition des élèves

Répartition des élèves par classe :

Enseignantes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Totaux
Madame Lorrain	15	10							25
Madame Philippot			15	7					22
Madame Robillot					16	10			26
Madame François							13	8	21
								 = 94

Perspective rentrée 2023 :

Commune	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Totaux
Leyr	10	15	10	15	7	16	10	13	96

4. Personnel qui intervient à l'école

- PS-MS : Delphine Lorrain + ATSEM : Cassiline Croux

- GS-CP : Cécile Philippot + ATSEM : Julie Gérardin

- CE1-CE2 : Fanny Robillot + AESH : Emilie Dumas le mardi après-midi, mercredi matin et jeudi après-midi pour un élève de CE1 + AESH : Marion Noisette le mardi matin à partir du 22/11 pour un élève de CE1

- CM1-CM2 : Camille Thomardel : lundis et Rachel François : mardis, mercredis, jeudis, vendredis + AESH : Jamela Renard pour un élève de CM2 + AESH : Marion Noisette le mardi après-midi pour un élève de CM1.

- Aurélie Nocus s'occupe de la garderie et de la cantine.

- Christelle Muller, Cassiline Croux et Julie Gérardin assurent les services de cantine.
- Christelle Muller fait le ménage depuis le 7 novembre en fin d'après-midi côté maternelle et le matin côté élémentaire.

5. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est lu et commenté aux membres du Conseil d'école.

Un point est modifié dans l'article 3 – Sécurité :

« Sont interdits, en particulier, les objets dangereux. Les enfants ne doivent pas non plus apporter d'objets de valeur à l'école, ni être en possession d'argent sans motif valable. Les portables et jeux électroniques sont interdits. »

remplacé par « Sont interdits, en particulier, les sucettes, chewing-gum, objets de valeur, bijoux, argent, couteaux et tous objets dangereux, gadgets, jeux de toutes sortes, téléphones portables, lecteurs type MP3, médicaments (sauf dans le cadre d'un accord spécifique). Il est interdit d'utiliser tous les équipements terminaux de communications électroniques : téléphones de toutes générations, montres connectées, tablettes, etc. sur l'ensemble du temps scolaire. Si cette interdiction n'était pas respectée, l'objet serait confisqué par l'enseignant puis restitué à l'élève en fin de journée, avec un mot type dans le cahier de liaison. »

Il est rappelé que le règlement s'applique également lors de sorties pédagogiques et sportives en dehors des locaux scolaires habituels et pendant les temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC).

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité.

6. Sécurité

Conformément à la réglementation, un exercice d'évacuation « Alarme incendie » s'est déroulé le lundi 26 septembre à 9h50. L'évacuation a été rapide pour les quatre classes.

D'autres exercices d'alerte sont également prévus dans le courant de l'année : un exercice de confinement en cas d'attentat, un exercice de confinement en cas d'alerte reprotoxique, un deuxième exercice d'évacuation en cas d'incendie et un exercice d'évacuation en cas d'attentat.

7. Coopérative scolaire

La coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE 54, présente un Total Actif de 2772,23 € au 31 août 2022.

A noter que le règlement du projet céramique de l'année scolaire 2020-2021 de 2000 € a été débité en septembre 2021.

Kermesse du 26 juin :

- vente des boissons, gâteaux, brochettes de bonbons, tickets de jeux : 694 €
- achat des boissons et ingrédients : 194,24 €

Les bénéfices pour la coopérative scolaire s'élèvent à 499,76 €

Classe de découverte pour la classe de CE2-CM1-CM2 :

- participation des parents : 960 €
- location du gîte : 1755,21 €
- frais de repas et hygiène : 639,35 €
- coût des trois animateurs pédagogiques : 680 €

La coopérative scolaire a réglé 2115,56 €.

Le transport aller-retour pour un montant de 1350 € est réglé par la mairie de Leyr.

8. Projet d'école

Poursuite du projet de l'année dernière, avec un accent plus particulier sur la découverte d'œuvres littéraires (dossier Adage) et la résolution de problèmes mathématiques (formation des enseignantes en constellation).

Axe 1 : Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun

Axe 2 : Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements

Axe 3 : Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite

9. Activités, projets et manifestations prévus pour l'année scolaire

Dans le cadre du projet d'école, des relations établies entre l'école et les parents, il est question de multiplier les rencontres informelles autour d'événements avant chaque temps de vacances :

- «La couleur de nos rêves» : à l'occasion de la semaine du goût, les quatre classes ont travaillé autour d'un projet commun avec le but de présenter une exposition d'arts plastiques sous la forme de fanions et d'affiches sur le thème des couleurs le mercredi 19 octobre. Ce jour-là, ils ont aussi préparé des sirops dont la couleur avait été modifiée pour en faire deviner le goût. Les enseignantes ont ainsi saisi l'opportunité de discuter différemment avec les parents d'élèves à partir de 11 heures dans le jardin de l'école.

Les parents souhaitent être informés un mois en avance et alterner les jours (fin d'après-midi...).

- Juste avant les vacances de Noël, le jeudi 15 décembre à 18 heures, les enfants et parents défilèrent pour célébrer la Saint Martin avec des lanternes en chantant une chanson en allemand et d'autres en français.

A l'école, ils auront fabriqué des lanternes et des bretzels sucrés ou des sablés à déguster à la fin du défilé et ils auront appris des chants en allemand ou des chants de Noël.

Madame Antoine aidera pour la fabrication des lanternes et s'occupe des bougies en led.

Nous savons déjà que nous aurons besoin de boîtes de camembert. Nous solliciterons aussi des parents pour nous aider à cuisiner.

Projet culture :

- Projet BCD Adage

- Les incorruptibles : sélection de 5 livres (albums, mini-roman...) réalisée par des professionnels du livre jeunesse (libraires, auteurs...) pour chaque niveau de classe. Avec élection du livre préféré de chaque enfant ou chaque classe.

- Le bibliobus passera à l'école de Leyr de 14h40 à 15h30 : mardi 11 octobre 2022, mardi 6 décembre 2022, mardi 7 février 2023, jeudi 13 avril 2023 et mardi 27 juin 2023.

- Les classes vont bénéficier d'abonnements de magazines avec des réductions grâce aux abonnements Bayard (74 €) et Minimax-Ecole des loisirs des parents pour leurs enfants.

Cérémonie du 11 novembre :

Les élèves de la classe CM1-CM2 ont appris trois couplets de la Marseillaise et liront le message de l'UFAC.

Saint-Nicolas passe à l'école le mardi 6 décembre, distribution d'un pain d'épice et d'un livre à chaque élève.

Un spectacle est en vue, financé par la mairie.

Piscine :

- Les CM1-CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine de Pompey le lundi, mardi, jeudi, vendredi du 17 octobre au 17 novembre de 10h à 10h40.

- Les PS-MS iront les mardis du 4 avril au 27 juin de 14h50 à 15h35 à la piscine de Pompey.

- Les GS-CP et les CE1-CE2 iront du 5 mai au 2 juin de 10h20 à 11h05 à la piscine de Champigneulle.

Les élèves des quatre classes vont bénéficier de l'intervention du CPIE ou de la compagnie des ânes pour des animations pédagogiques gratuites pour l'école au verger communal de Leyr :

- PS-MS : Travail sensoriel et artistique autour du verger

- GS-CP : connaissance du renard (mammifère, canidé, crâne, empreintes, dentition, régime alimentaire, chaîne alimentaire, circuit de proximité)

- CE1-CE2 : inventaire faune-flore

- CM1-CM2 : connaissance du hérisson et fabrication d'un gîte à hérisson

Intervention de l'animatrice du tri de la ComCom :

- PS-MS : identifier les différentes matières, savoir où on les met dans le tri + production création autour de l'eau : Jeudi 25 mai le matin par moitié de classe

- GS-CP : pareil et un peu plus loin dans le tri : jeudi 25 mai l'après-midi

- CE1-CE2 : un peu plus loin dans le tri des emballages + activité sur le recyclage du papier ou recyclage pour création artistique : mercredi 24 mai

- CM1-CM2 : un peu plus loin dans le tri des emballages + de la matière (champ de coton) au produit fini (jeans) et fabrication d'un sac à vrac à partir d'un tee-shirt : mercredi 31 mai + compostage dans un composteur offert par la ComCom : mercredi 28 juin.

Tri des déchets à l'école :

- feutres, stylos, colle
- mouchoirs et essuie-mains et crayons en bois avec les déchets ménagers
- papier et emballages plastiques

Vente de chocolats par les parents d'élèves, retour des commandes avant le 14 novembre.

10. Questions diverses :

- Inscription à la cantine : Il est aussi possible de s'inscrire annuellement.
- Kermesse en fin d'année scolaire : discussion en cours pour un repas et une grande kermesse avec des lots aussi. Il faut se renseigner dès maintenant pour des lots. On pourrait repartir sur la même formule que l'année dernière avec le foyer rural. Prévoir un mot avec le tampon de l'école pour demander des lots.
- Possibilité d'un cross préparé par Madame Brito pour les CP à CM2 dans le village mercredi 12 avril et d'autres activités pour les PS-MS-GS sur le terrain de football vendredi 14 avril.
Il y aura une course d'orientation le vendredi 9 juin pour les CE1 à CM2.

Prochain conseil d'école : Jeudi 2 mars 2023 à 18 heures

Dernier conseil : Jeudi 15 juin 2023 à 18 heures

Fin de séance à 20h07